

# CALENDRIER DES EPREUVES

SESSION 2024

## BREVET DES METIERS D'ARTS EBENISTE

METROPOLE

EPREUVES	DATES	DUREE	HORAIRE LOCAL	NATURE
E1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion				
Réalisation d'un ouvrage (27 h) :				
A1 – Analyse technique du produit <i>Candidats non soumis au CCF</i>	A l'initiative des académies	4h00		Ecritte Pratique
A2 – Préparation de la fabrication et de l'installation de l'ouvrage <i>Candidats non soumis au CCF</i>		3h00		
A3 – Fabrication d'un ouvrage <i>Candidats non soumis au CCF</i>		20h00		Pratique
E1 – Evaluation de la période de formation en milieu professionnel (1) <i>Candidats non soumis au CCF</i>		20 minutes		Orale
E1 – Economie Gestion <i>Candidats non soumis au CCF</i>		10 minutes		Orale
E2 – Epreuve de projet de réalisation (2)		20 minutes		Orale
E3 – Epreuve de cultures artistiques	Mercredi 19 juin 2024	2h00	09h00 - 11h00	Écrite
E4 – Epreuve d'arts appliqués	Jeudi 20 juin 2024	6h00	08h30 - 15h00	Ecritte
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée Durée : 30 minutes</i>		
E5 – Epreuve scientifique				
– E5 – A Mathématiques	Du lundi 27 mai 2024 au vendredi 07 juin 2024	1h00	A partir de 08h00	Ecritte Pratique Sur support informatique
– E5 – B Physique-Chimie		1h00		
E6 – Epreuve de LVA (3)	Mardi 11 juin 2024	1h00	14h00-15h00	Ecritte
		10 minutes		Orale
E7 – Epreuve de français – Histoire Géographie – Enseignement moral et civique				
– Français	Mardi 18 juin 2024	3h00	08h30 - 11h30	Ecritte
– Histoire, Géographie, Enseignement moral et civique		2h30	14h00 - 16h30	
E8 – Education physique et sportive <i>Candidats non soumis au CCF</i>	A l'initiative des académies			Pratique
Epreuve facultative : langue vivante (4) (5)		20 minutes	A partir de 08h00	Orale

(1) Les dossiers des candidats *individuels* seront déposés au centre d'examen 15 jours avant. Les dossiers des candidats *scolaires*

(2) Epreuve orale précédée de 30 minutes de préparation. Les dossiers et copies numériques seront déposés 15 jours avant le début de

(3) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la

(4) Épreuve orale de 20 minutes précédée de 5 minutes de préparation.

(5) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves